

## Règlement du concours de photos 2023

### « Les insectes volants de la Réserve de la Vallée de la Renaudie »

#### Article 1 : Objet du concours

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine, en partenariat avec EL Eric Lamothe photographie, ISO16220, l'Office du Tourisme La Rochefoucauld lez Périgord et la commune de Montbron organisent un concours de dessin dans le cadre du programme « Une Réserve près de chez vous » destiné à faire découvrir la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la vallée de la Renaudie (Charente).

Le thème du concours 2023 est : « **Les insectes volants de la Réserve de la Vallée de la Renaudie** ».

La vallée de la Renaudie abrite une diversité de petits et grands insectes volants appartenant à différents groupes ayant chacun leurs caractéristiques tels que les orthoptères (criquets, grillons, ...), les hyménoptères (abeilles, frelons, ...), les diptères (mouches, moustiques, ...), les lépidoptères (papillons de jour et de nuit), les coléoptères (scarabées, coccinelles, lucanes...) et les odonates (demoiselles et libellules). A vous de mettre en valeur ces habitants fascinants de la Renaudie !

#### Article 2 : Participation

Ce concours individuel est gratuit et ouvert à tous.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à la condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs représentants légaux.

#### Article 3 : Dates

Les dates d'ouverture et clôture du concours sont les suivantes : **1er avril 2022 – 31 août 2023**.

#### Article 4 : Conditions du concours

Les photos devront représenter un ou des insectes volants et seront prises, durant la période du concours, uniquement sur les sentiers de la Réserve Naturelle, conformément au règlement de la RNR qui interdit la déambulation en dehors des itinéraires ouverts au public.

Le nombre de photos par participant est limité à deux.

Aucune personne physique identifiable ne doit apparaître sur les photos.

Les participants doivent être auteurs des photos et ne peuvent pas avoir de statuts professionnels.

Les lauréats du 1er prix des 4 dernières éditions ne peuvent remporter une nouvelle fois la 1re place du concours. Ils peuvent néanmoins participer et concourir pour la 2e ou 3e place.

**Les participants pourront se rendre sur les sentiers ouverts au public sur la Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie tout en respectant la réglementation liée à la RNR afin de découvrir la vallée et ses insectes.**



### Article 5 : Exigences techniques

Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur, prises avec tout type de matériel photographique à l'exception de drone.

Les photos proposées ne devront comporter ni signe distinctif, ni mention particulière (tels que noms, signature, initiales, marque d'identification, copyright...), ni bordure (cadre ou autre liseré), ni montage, ni retouches. Les recadrages et les ajustements classiques (lumière, contraste et balance des blancs) sont toutefois admis.

Chaque photo devra comporter un titre qui figurera dans le nom du fichier.

Les fichiers devront être au format .jpeg uniquement, être de qualité suffisante et ne pas dépasser 8 Mo par photo.

### Article 6 : Transmission des photos

Les participants transmettront leur(s) photo(s), avant le 31 août 2022 minuit, par message électronique, à l'adresse suivante :

[concours-renaudie@cen-na.org](mailto:concours-renaudie@cen-na.org)

Chaque participant(e) précisera dans son message : son nom, prénom, âge, adresse mail, numéro de téléphone, le jour et si possible la localisation de l'endroit où a été prise chaque photo.

Un accusé de réception sera envoyé, sous 48h, par voie électronique à chaque participant. En l'absence de ce message, les participants sont invités à contacter les organisateurs (voir coordonnées à l'Article 10).

### Article 7 : Jury, sélection et remise des prix

Le jury est composé de membres du CEN Nouvelle Aquitaine et de partenaires.

Il sélectionnera en toute indépendance trois photos qui répondront notamment aux critères suivants : la qualité artistique et esthétique, l'originalité, l'éthique, le respect des espèces et des milieux, le respect du présent règlement et celui de la Réserve Naturelle Régionale. Le jury se laisse la possibilité de mettre en place des prix spéciaux.

La remise des prix est prévue à l'automne 2023 à Montbron. La date sera communiquée ultérieurement. Les lauréats y recevront un lot.

### Article 8 : Droit d'auteur

Ce concours respecte le droit d'auteur.

Il ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits liée à la publication du palmarès et la promotion du concours, par tous moyens (informations, affichages, projections, sites internet, réseaux sociaux...), sur une durée maximale de dix ans (à compter de la date effective de la remise des prix), avec mention du nom des auteurs et sans modification.

Aucun fichier, photo ou document fourni ne sera rendu.



Article 9 : Annulation

En cas de force majeure ce concours peut être annulé à tout moment, sans préavis et sans aucun dédommagement possible.

Article 10 : Acceptation du règlement et renseignements

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, s'adresser à : CEN de Nouvelle Aquitaine antenne Charente, 46 rue de Québec - 16000 ANGOULEME / Tél. 05 45 90 39 68 - 06 15 33 37 89 / [concours-renaudie@cen-na.org](mailto:concours-renaudie@cen-na.org)

Ou : M. Eric Lamothe : Tél. 06.82.17.83.97

